PÔLE EMPLOI FSU
Ile de France
www.snupeidf.free.fr

ECHOS du CE Ile de France

27 Avril 2012

PAGES SPECIALES ASC…

ASC : Les activités sociales et culturelles

Chèques vacances :

Après 2 mois de blocage, (cf Echo de CE de Février et de Mars) le CE a enfin traité ce jour.et débloqué la situation uniquement par des votes en Abstention ou en NPPV de la CGT, de SUD et du SNU.

La proposition adoptée au final sur ce sujet est largement critiquable (restent de nombreuses injustices, et risque d'être très cher pour le CE), mais malgré tout, les agents pourront enfin toucher des chèques vacances grâce à ce déblocage.

Le résultat des chèques vacances 2012 est donc le suivant :

Choix pour les agents entre versement de l'aide selon les CSP ou selon les Quotients sur les tranches suivantes :

Coeff 170 à 245 et niveau 1 à 3	170 EUROS
Coeff 250 à 295 et niveau IVA	120 EUROS
Coeff 300 et plus et niveau IVB	80EUROS

OU

QUOTIENT FAMILIAL	
Moins de 8000 EUROS	220 EUROS
De 8001 EUROS à 17000 EUROS	170 EUROS
De 17001 EUROS à 20000 EUROS	120 EUROS
20001 EUROS et plus	80 EUROS

A noter pour mémoire les Chèque Vacances que vous aviez eus en 2011 :

QUOTIENT FAMILIAL	
Moins de 8000 EUROS	250 EUROS
8001 à 1400 EUROS	210 EUROS
14001 à 17000 EUROS	150 EUROS
17001 à 20000 EUROS	110 EUROS
Plus de 20001 EUROS	80 EUROS

A noter qu'un célibataire au SMIC touchera 30 Euros de moins de chèques vacances en 2012, par rapport à 2011. Par contre un célibataire de la CSP 1 qui touche plus de 2000 Euros par mois aura 20 Euros de plus de chèques vacances. Pire encore un agent en couple ayant uniquement un seul Smic pour vivre touchera de même 30 Euros de moins de chèques vacances alors que son collègue qui avec son conjoint touche plus de 3, 3Smic, mais est de la CSP1 aura lui 90 Euros de plus de chèques vacances !!

Des aides à la formation attribuées par le CE (pour des CIF, DIF, CFP, Formations personnelles….) ont enfin pu être votées à ce CE pour plus de 20 Dossiers de fin 2011 et de 2012.

Ont pu aussi être adoptés les dossiers de prêts et secours du CE et ceux gérés antérieurement par la CNGASC, des prestations complémentaires, sorties et billetterie Loisirs et Culture et enfance 2012.

Concernant les aides aux voyages à cause d'un blocage de la Direction concernant les propositions qui sont pourtant sur la table depuis le CE de Mars (critères et aides aux voyages), aucune aide concernant les linéaires, courts séjours et longs séjours, n'a pu être votée à ce CE d'Avril…

Là encore d'ici le CE de Mai, le SNU fera de nouveau des propositions comme pour les prestations nationales pour que les aides puissent se mettre en place le plus tôt possible.